

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2025-1376  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 juin 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2025-1376 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de permettre le service au volant dans la zone « 2161 » sous certaines conditions ainsi que de modifier les normes concernant les enseignes communes.

Le règlement N° 2025-1376 entre en vigueur le 25 juillet 2025 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025  
et publié le 6 août 2025



Myriam Coderre, greffière-adjointe